

**SUR QUELQUES MÉDICATIONS QUI FAVORISENT LE  
DÉVELOPPEMENT PENDANT LA PÉRIODE DE  
CROISSANCE, (1)**

PAR M. LE DOCTEUR MAURICE SPRINGER.

La plupart des sujets qui présentent un ralentissement très marqué ou un arrêt dans l'évolution de leur croissance et qui n'atteignent pas la taille que comportent leur hérédité et leur race, peuvent être traités efficacement par une médication gravitant autour du diagnostic pathogénique. C'est qu'en effet plusieurs organes concourent à la même fonction edificatrice, notamment l'estomac, l'intestin, la foie, le corps thyroïde, le testicule, les ovaires. Il suffit du trouble de l'un de ces organes pour entraver le développement et comme ils retentissent plus ou moins directement les uns sur les autres, il en résulte une complexité dont le clinicien doit rechercher à établir la hiérarchie.

L'aboutissant des manifestations morbides de ces organes est le cartilage de conjugaison, qui est l'agent actif de la croissance. Le plus grand nombre des maladies infectieuses et des intoxications peuvent y déterminer des lésions. Celles qui me paraissent le plus nettement caractérisées sont celles qui résultent de la syphilis héréditaire et de l'alcoolisme.

D'autre part, le cartilage de conjugaison, surtout celui au-dessus du genou, dont l'activité joue un rôle prépondérant dans la croissance en hauteur, paraît agir d'une manière évidente sur les centres trophiques qui président au développement général de l'individu. Car en appliquant des excitations électriques à ce niveau chez des jeunes lapins d'une même portée, non seulement j'ai obtenu une surélévation dans la hauteur du membre électrisé, mais encore tout l'individu s'est développé avec plus d'intensité que les animaux témoins, fait aisé à constater par l'augmentation du poids.

J'ai obtenu des résultats analogues chez les enfants.

Il résulte de ces faits qu'un des éléments importants du traitement consiste à réveiller l'activité du cartilage de conjugaison que des causes de dystrophie générale avaient assoupie ou arrêtée.

---

(1) Mémoire lu au Congrès de Paris.